# Principaux taux et barèmes - Nouveautés 2021 (inclus dans la mise à jour)

## <u>Généralités</u>

Les Pl	afonds		
	Plafond heure : Plafond Jour : Plafond cachet isolé :	26,00 € 189,00 € 312,00 €	
	Plafond Mensuel :	3 428,00 €	
	Plafond Annuel :	41 136,00 €	
	Les plafonds sont identiques à ceux de 2020.		
<b>SMIC</b>			
	SMIC horaire :	10,25 €	
Les A	vantages en nature		
	Indemnités Nature nourriture (par repas) : Limite exonération frais de repas :	4,95 € 19,10 €	
<b>URSSAF</b>			
Taux	accidents du travail		
	Production de films 921CC : Production de programmes de télévision 921CC : Artistes (921CC) : Stagiaire de la formation professionnelle 853HA	1,20 % 1,20 % 0,84 % 2,24 %	
<u>Réduc</u>	ction Générale Patronale		
	Pour le calcul de la réduction générale, le taux AT	n'est pas pris en totalité, en 2021 la limite est la suivante :	
	Limite taux AT cas général: Limite taux AT journaliste :	0,70 % 0,56 %	
Verse	ment transport		
	Pour les départements de la Seine-Saint-Denis (9.	3) et du Val-de-Marne (94)	
	Artistes :	2,07 %	
	Cas général :	2,95 %	
	Journalistes :	2,36 %	
<b>Figura</b>	ant base forfaitaire		
	Base de cotisations Urssaf :	92,25 €	
<b>Form</b>	ateurs occasionnels		
	Mise à jour de la base forfaitaire à retenir par journ	née civile d'activité compte tenu de la rémunération réelle.	

 par jo J

Rémunération	Base journalière en euros
Rémunération inférieure à 189 €	58,59 €
Rémunération comprise entre 189 € et 377 €	177,66€
Rémunération comprise entre 378 € et 566 €	296,73 €
Rémunération comprise entre 567 € et 755 €	413,91 €
Rémunération comprise entre 756 € et 944 €	532,98 €
Rémunération comprise entre 945 € et 1 133 €	614,25 €
Rémunération comprise entre 1 134 € et 1 322 €	725,76€
Rémunération comprise entre 1 323 € et 1 889 €	835,38 €
Rémunération supérieure à 1 889 €	Salaire réel





14/01/2020

## Autres barèmes

Bornes retenues à la source

	Borne 1	Borne 2
Mois	1252,00€	3630,00€
Semaine	289,00€	838,00 €
Jour	48,00€	140,00 €

Taxe sur les salaires

	Borne 1	Borne 2
Année	8020,00€	16 013,00 €

#### Barèmes saisies sur salaire

	Plafond	mensuel	Plafond	l annuel
	Borne 1	Borne 2	Borne 1	Borne 2
1/20		322,50€		3870,00€
1/10	322,50 €	629,17€	3870,00€	7550,00€
1/5	629,17 €	937,50€	7550,00€	11250,00€
1/4	937,50€	1244,17€	11250,00 €	14930,00 €
1/3	1244,17€	1550,83€	14930,00€	18610,00€
2/3	1550,83 €	1863,33€	18610,00€	22360,00€
La totalité	1863,33€		22360,00 €	

Les seuils des barèmes ci-dessus sont augmentés de 1490,00 € annuel (124,17 € mensuel) par personne à charge.

#### **Titre restaurant**

La valeur du titre restaurant ouvrant droit à exonération doit être comprise entre 9,25 € et 11,10 €. L'exonération maximale de la participation patronale est de 5,55 €.

### Limite d'exonération stagiaire

3,90 € par heure.

### Activité partielle 2021

Valeur minimale de l'indemnité d'activité partielle versée au salarié

Valeur « plancher »

8,11€

Valeur maximale de l'indemnité d'activité partielle versée au salarié

A partir des périodes d'activité partielle 2021, l'indemnité d'activité partielle versée au salarié est plafonnée à 4,5 SMIC (soit 32,29 € pour une indemnité à 70%).

#### **Autres informations 2021**

Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA)

La Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat n'est pas reconduite en 2021.

<u>Abattement fiscal pour les contrats n'excédant pas 2 mois (uniquement pour les salariés pour lesquels l'employeur ne dispose pas</u> <u>d'un taux transmis par la DGFIP)</u>

Abattement par mois :

637,00€





## Création d'un nouveau dossier

Il n'est pas obligatoire d'ouvrir un nouveau dossier de paye, toutes les applications de Studio permettent la gestion de l'année de traitement.

Important : De nouvelles exonérations de charges patronales et d'aide au paiement sont prévues (en attente du décret). Si vous ouvrez un nouveau dossier en 2021, Studio ne sera pas en mesure lors de la déclaration de ces exonérations et aide en DSN d'aller rechercher les éléments dans un le dossier 2020. Vous devrez donc, soit ressaisir manuellement les montants d'exonérations et d'aide dans la DSN effectuée dans le dossier 2021, soit ajouter une fraction pour pouvoir déposer une DSN uniquement avec les exonérations (qui sera générée sur le dossier 2020). Toutefois pour ceux qui souhaitent créer un nouveau dossier, voici la démarche à effectuer.

#### Création d'un nouveau dossier

Au menu de Studio, Cliquez sur Dossier puis sur Nouveau

Renseignez la société et le dossier puis cliquez sur valider

#### **Duplication des paramètres**

Au menu de Studio, Cliquez sur Outils puis sur Duplication paramètres

- Recherchez le dossier à dupliquer (le dossier que vous avez utilisé en 2020).
- Répondre Non à « Copie du plan de paye société (+ Param modules) » (excepté si vous avez changé de société).
- > Répondez Oui à « Copie des paramètres dossier »
- > Répondez Oui à « Copie du plan de paie dossier (+ Param modules) » (mettre à Oui les deux options)
- Répondez Oui à « Copie paramétrage intégration »
- Répondez Oui à « Copie des conventions collectives »
- Répondez Oui à « Copie des qualifications »
- Répondez Oui à « Copie des groupes de cotisants »
- Répondez Oui à « Copie des paramètres DUCS par organisme »

#### **Eventuellement**

- Répondez Oui à « Copie des paramètres des AEM », Si le nouveau dossier est la continuité du dossier pris en référence pour la duplication (dossier à dupliquer).
- Répondez Oui à « Copie des sections » si vous utilisez les sections analytiques dans le dossier de paye
- Répondez Oui à « Copie des postes budgétaires » si vous utilisez les postes budgétaires dans le dossier de paye
- Répondez Oui à « Copie des paramètres contrats » si habituellement vous éditez les contrats Word
- Répondez Oui à « Copie des numéros d'objet » si vous utilisez les mêmes numéros d'objet dans le dossier de paye
- Répondez Oui à « Copie des banques » si vous utilisez les mêmes banques dans le dossier de paye

<u>Paramètres des AEM</u> (si le nouveau dossier est la continuité du dossier pris en référence pour la duplication « *dossier à dupliquer* » : exemple le dossier 2021 est la continuité du dossier 2020) : Cette rubrique est accessible uniquement avec le code SUPERVISEUR.

- Vérifiez dans votre dossier 2020 s'il existe un lien AEM (« Paramétrage » / « Dossier » / Onglet « Pôle Emploi »)
  - <u>S'il y a un lien AEM dans le dossier 2020</u>, recopiez ce même lien dans le dossier 2021.
  - <u>S'il n'existe aucun lien AEM dans le dossier 2020</u>, indiquez dans le dossier 2021 le chemin du dossier 2020.

#### En cas de doute contactez-nous.

Cliquez sur le bouton Valider

#### **Duplication du fichier salarié**

Au menu de Studio, cliquez sur Outils puis sur Duplication salariés

- Sélectionnez le dossier à dupliquer (le dossier utilisé en 2020)
- Répondez Non à « Conversion Euro »

*«Dupliquer»* : si vous répondez

- Tous les salariés : Tous les salariés seront dupliqués
  - Uniquement les salariés non sortis définitivement : Seuls seront dupliqués les salariés pour lesquels la zone « *Départ définitif* » n'est pas cochée.
  - Uniquement les salariés ayant travaillés : Seuls seront dupliqués les salariés ayant travaillés sur l'exercice indiqué dans la rubrique ci-après « Copier les renseignements ».
- Répondez 2020 à « Copier les renseignements
- Répondez 2021 à « Dans le dossier copie ».
- Vous pouvez éventuellement sélectionner la (les) fourchette(s) de salariés que vous souhaitez dupliquer.
- ➤ Cliquez sur le bouton ✓ Valider



## **Modification taux AT**

14/01/2021

## Comment modifier le taux d'AT ?

## Modification du plan de paye dossier

Au menu de Studio cliquez sur « Paramétrage » / « Plan de paye dossier ».

Eid	chier	<u>E</u> di	tion <u>S</u> pécial ?										
4	Imprim	er	+ Nouveau 🥪 Supprimer 💶 Renumérotation 💿 Renumérotation 💿 Occupation 🧊 Ge	stior	n des 💋 Ch	nangement des taux						× Ferr	ner
Dat Acc	vate dernière modification du Noyau : 16/01/2020        Pas les lignes Obsolètes       Uniquement la rechercher       Toutes les spécificités       Les spécificités       Les lignes selectionnées         Affichage détail       Oui        Non												
Ok	Mod	7	Libellé	Ту	Valeur Taux	Valeur Euro	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif	>
	1050		LODEOM Exonération Renforcée	V								-	*
	1051		N N	V	151,6700								
	1052		H H	V	2,5000								
	1053		н н	٧	0,1250								
	1055		* *	M	0 7200				1		1		

#### Changement des taux

, une liste des modules pour lesquels vous pouvez changer les taux s'affichera.

#### Exemple

Cliquez sur le bouton

	<u>F</u> ichier <u>E</u>	dition	<u>S</u> pécial ?					
								🗸 Valider 🗙 Fermer
I	Module	1	Libellé	Туре	Taux précédent	Taux 2021	Date 2021	Formule >
ſ	1065	10	Taux AT Artiste	v	0,9100	0,8400	01/01/2021	SI WUDATR < '20180101' alors PVALEUR = 0.84 SI WUDATR >= '20180101' alors PVALEUR = 0.91 SI WUDATR >= '20190101' alors PVALEUR = 0.91 SI WUDATR >= '2020101' alors PVALEUR = 0.91 SI WUDATR >= '2020101' Alors PVALEUR = 0.84
	1065	11	Taux AT Autres	v	1,3000	1,2000	01/01/2021	I WWDATR < '20180101' alors PVALEUR = 1.20 I WWDATR >= '20180101' alors PVALEUR = 1.30 I WWDATR >= '20190101' alors PVALEUR = 1.30 I WWDATR >= '2020101' alors PVALEUR = 1.30 I WWDATR >= '2020101' ALORS PVALEUR = 1.30
								SI WWDATR < "20200101" alors PVALEUR = 8.11 SI WWDATR >= "20200101" alors PVALEUR = 8.03

Pour modifier le taux d'AT pour les artistes, positionnez-vous sur le module 1065/10 « Taux AT Artistes » :

- > Dans la colonne « *Taux 2021* », saisissez le taux d'AT pour vos artistes (taux attendu par l'URSSAF),
- > Dans la colonne « Date 2021 », laissez 01/01/2021 (il s'agit de la date à partir de laquelle le taux est effectif).

Pour modifiez le taux d'AT du personnel autre que les artistes, positionnez-vous sur le module 1065/11 « Taux AT Autres » :

- > Dans la colonne « *Taux 2021* », saisissez le taux d'AT (taux attendus par l'URSSAF),
- Dans la colonne « *Date 2021* », laissez 01/01/2021 (il s'agit de la date à partir de laquelle le taux est effectif).

Cliquez sur le bouton

Valider et à la question « Validez-vous les modifications ? » cliquez sur OUI.

Cliquez ensuite sur le bouton **Fermer** et à la question « *Mise à jour des fichiers ?* » cliquez sur **OUI**.





#### Modification du plan de paye société

Il est possible de modifier le plan de paye société afin que la rectification soit répercutée automatiquement sur tous les plans de paye des dossiers créés sous cette société.

Toutefois, pour que cette répercussion soit effective dans un dossier, il ne faut pas que le module changé présente déjà une modification dans le plan de paye dossier.

Au menu de Studio cliquez sur « *Paramétrage* » / « *Société* » puis sur le bouton

	Eichier	E	dition <u>S</u> pécial ?									
ł	Imprimer 🕂 Nouveau 🧇 Supprimer 💶 Renumérotation module 🖸 Renumérotation 🗂 Occupation of Gestion des groupes 🗸 Changement											
	ate dernière modification du Noyau : 16/01/2020       Pas les lignes Obsolètes       Légende         ccès au module       Colonne       Mot       Toutes les spécificités       Affichage détail         i       Les spécificités de ce plan       Oui								vérifier echerche Ibsolète			
(	Dk M	od /	/ Libellé	Ту	Valeur Taux	Valeur Euro	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif >
	10	50	LODEOM Exonération Renforcée	V								<b>•</b> *
	10	51		V	151,6700							1
	10	52		V	2,5000							
	10	53	H H	V	0,1250							
	110	.e		N/	0 7000	1	1				I	

#### Changement des taux

```
, une liste des modules pour lesquels vous pouvez changer les taux s'affichera.
```

Exemple

Cliquez sur le bouton

	<u>F</u> ichier <u>E</u>	dition	<u>S</u> pécial ?					
								✓ Valider
Γ	Module	1	Libellé	Туре	Taux précédent	Taux 2021	Date 2021	Formule >
ſ	1065	10	Taux AT Artiste	v	0,9100	0,8400	01/01/2021	I WVDATR < '20180101' alors PVALEUR = 0.84 I WVDATR >= '20180101' alors PVALEUR = 0.91 I WVDATR >= '20190101' alors PVALEUR = 0.91 I WVDATR >= '20200101' alors PVALEUR = 0.91 I WVDATR >= '20200101' Alors PVALEUR = 0.84
l	1065	11	Taux AT Autres	v	1,3000	1,2000	01/01/2021	I WWDATR < "20180101" alors PVALEUR = 1.20 I WWDATR >= 20180101" alors PVALEUR = 1.30 I WWDATR >= "20190101" alors PVALEUR = 1.30 I WWDATR >= "20200101" alors PVALEUR = 1.30 I WWDATR >= "2020011" alors PVALEUR = 1.20
								SI WWDATR < "20200101" alors PVALEUR = 8.11 SI WWDATR >= "20200101" alors PVALEUR = 8.03

Pour modifier le taux d'AT pour les artistes, positionnez-vous sur le module 1065/10 « Taux AT Artistes » :

- > Dans la colonne « Taux 2021 », saisissez le taux d'AT pour vos artistes (taux attendu par l'URSSAF),
- Dans la colonne « Date 2021 », laissez 01/01/2021 (il s'agit de la date à partir de laquelle le taux est effectif).

Pour modifiez le taux d'AT du personnel autre que les artistes, positionnez-vous sur le module 1065/11 « Taux AT Autres » :

- > Dans la colonne « *Taux 2021* », saisissez le taux d'AT (taux attendus par l'URSSAF),
- > Dans la colonne « Date 2021 », laissez 01/01/2021 (il s'agit de la date à partir de laquelle le taux est effectif).

Cliquez sur le bouton

Valider

et à la question « Validez-vous les modifications ? » cliquez sur OUI.

Cliquez ensuite sur le bouton **Kermer** et à la question « *Mise à jour des fichiers ?* » cliquez sur OUI.





## Ouverture des périodes de paie et effectifs

## Création des périodes

Tout comme l'année dernière, seule la première période utilisée dans l'année sera à créer, les autres seront déterminées automatiquement en fonction de cette première période.

## **Effectifs**

Rappel : L'effectif pour la loi PACTE (mise en application en 2020) sert pour le calcul du FNAL et de l'effort de construction.

S TEST 2021/TEST 2021/PRODUCTION DE LA MER 20	021/5911B		_	×
<u>F</u> ichier <u>O</u> utils C <u>a</u> lcul Automatique Ri	upture périodes Calcul des pla	afonds supplémentaires		
Veuillez dé	finir les dates de Début et Fin période.	de mois pour cette nouvelle		
Attention, c	es dates serviront de bornes Sociales Mensue	pour le calcul de vos Charges illes !		
	Data début mais			
	Date debut mois	01/01/2021		
	Date fin mois	31/01/2021		
	Nombre Permanent(s)	- de 11 🔹		
	Nombre Intermittent(s)	+ de 20 🔻		
	Nombre Salarié(s) en totalité	+ de 20 🔻		
	Nombre Salarié(s) loi Pacte	à renseigner 👻		
		à renseigner		
		+ de 50		
	Valider X	- Condon		





14/01/2020

		14
changements des tarifs	syndicaux et des plafonds congés concernent :	
<ul> <li>Les prestataires</li> </ul>	du spectacle vivant (base emplois n°5).	
e à jour des tarifs synd	licaux	
u menu de Studio, cliq la liste de vos dossiers	uez sur « <i>Paramétrage</i> » puis sur « <i>Emploi</i> ». Cliquez sur le bouton	Mise à jour salariés, vous aurez d
S Base Emploi 5911C		- 🗆 X
Sélection Totale	és Code INSEE Tarifs Emploi syndicaux	Ferme
	Veuillez indiquer les dossiers à mettre à jour	
	Année traitement 2021 — +	
	Dossiers Ok >	
	TEST 2020\EM 11 20\	
	TEST 2020\EM 20 2019\	
	TEST 2020\EM 20\ TEST 2020\TEST 2020\	
	XOTIS MATRICES\AUTEURS FILM\	
	XOTIS MATRICES (AUTEURS FCG)	
	XOTIS MATRICES\LONG METRAGE\	
	XUIIS MAIRICES (SALAIKES POS)	
	-Tupo do contin	
	Impression Iffichage Pdf	
	Chemin d'export c:\xotis\studio II\Export\	
	Fichier d'export	
		./
électionnez les dossier	s à mettre à jour en double cliquant dans la colonne $Ok$ de façon à obte	nir le sigle 🚩
	/ Tarifs	
Cliquez sur le bouton	syndicaux. A la question Confirmez-vous la mise à jour des	<u>s tarifs syndicaux pou</u>
lossiers ?, répondez Ol	II. Une liste des salariés qui n'ont pas été modifiés s'éditera.	
l'information Traiter	<u>nent terminé</u> cliquez sur <i>OK</i> .	
<b>NI 1 1 1</b>	Fermer	🗙 Fermer
cliquez sur le bouton	pour revenir au tableau des codes emplois. Cliquez à nou	veau sur af
etourner au menu de 51	0010.	





## Mise à jour des plafonds congés

Au menu de Studio, cliquez sur « *Paramétrage* » puis sur « *Emploi* ». Cliquez sur le bouton à la liste de vos dossiers.

S Base Emploi 5911C -		×
Sélection V Plafonds Congés V Code INSEE Emploi V Tarifs syndicaux	>	<b>〈</b> Fermer
Veuillez indiquer les dossiers à mettre à jour		
Année traitement 2021 — +		
Dossiers Ok >		
TEST 2020\EM 11 20\		
TEST 2020\EM 11\		
TEST 2020\EM 20 2019\		
TEST 2020\EM 20\		
TEST 2020\TEST 2020\		
XOTIS MATRICES\AUTEURS FILM\		
XOTIS MATRICES\AUTEURS PCG\		
XOTIS MATRICES\FICTION TV\		
XOTIS MATRICES\LONG METRAGE\		
XOTIS MATRICES\SALAIRES PCG\		
- Type de sortie		
Impression  Affichage  Pdf		
Chemin d'export c:\xotis\studio II\Export\ Q		
Fichier d'export		
		.:

Sélectionnez les dossiers à mettre à jour en double cliquant dans la colonne Ok de façon à obtenir le sigle  $\checkmark$ .



Cliquez sur le bouton **Spectacles**. A la question **Confirmez-vous la mise à jour des plafonds congés pour ces dossiers ?**, répondez **OUI**. Une liste des salariés qui n'ont pas été modifiés s'éditera. A l'information **Traitement terminé** cliquez sur **OK**.



Cliquez sur le bouton pour revenir au tableau des codes emplois. Cliquez à nouveau sur retourner au menu de STUDIO.



Mise à jour salariés

vous aurez accès



